

Parapente



Les falaises de la plage de la Mine d'Or sont très prisées par les amateurs de parapente puisque c'est le seul site de décollage du Morbihan.

En juillet et en août, un aménagement est prévu pour les atterrissages de sécurité sur la plage. Il permet aux pratiquants de se poser sur l'estran hors d'eau, hors zone fréquentée sur le haut de la plage. Ainsi, le vol en parapente est interdit 2 h avant et 2 h après la marée haute, lors des coefficients de marée inférieurs à 90. Et le vol est interdit 3 h avant et 3 h après la marée haute, lorsque les coefficients de marée égalent ou sont supérieurs à 90.

[L'association FFVL](#) vous propose des baptêmes en parapente au départ de la plage de la Source (à côté de la plage de la mine d'or) !

MAIRIE DE PÉNESTIN

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00